

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 1,
Numéro 3,
Novembre 2025**





**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2025 : 3.767

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;
 KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;
 MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 SYLLA Makémissa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 TOURE Gninin Aïcha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

SILUE N'tchabétien Oumar

Maître de conférences CAMES,
Université Alassane Ouattara

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («.... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Les rapports nature et pouvoir politique dans la littérature de Bernard Dadié et Friedrich Schiller**
N'Dah Franck Ben Houassa KOUAMÉ & Léon Charles N'CHO..... 1-15
2. **La politique étrangère de la République fédérale d'Allemagne face au régime d'apartheid en Afrique du Sud de 1949 à 1990**
Jean-Yves KOUASSI & Ardjouman FOFANA..... 16-32

Etudes hispaniques

3. **Uso de preposiciones a/en y por/para por los estudiantes marfileños : análisis de errores**
Kouakou Béhégbin Désiré KONAN & Ousmane DIAWARA 33-43
4. **Estudio comparativo entre la sociocrítica de Pierre Zima y el Pachacuti literario agruediano**
Doforo Emmanuel SORO..... 44-57
5. **La violencia en la novela testimonial latinoamericana: un estudio de las obras de Manlio Argueta**
Kouassi Abraham PALANGUE..... 58-72

Anglais

6. **Femmes, résistance et espoir dans A Lesson Before Dying de l'écrivain afro-américain Ernest J. Gaines**
Adama SORO..... 73-85
7. **Epistemic and dynamic markers and their discursive functions in political and legal discourses in 1984**
Kouakou Félix KOFFI..... 86-96

Lettres Modernes

8. **Lecture transpoétique de chants de brumes de Kama Kamanda**
Carlos SÉKA..... 97-113
9. **Paratextualité et significativité textuelle de Le commandant Chaka de BABA Moustapha**
Kouadio Jean Parfait KAKOU..... 114-139
10. **De la performance à la sanction du personnage sexué chez Zola : une descente aux enfers ?**
Famahan SAMAKÉ..... 140-158

11. Du viol à la survivance : étude sociolittéraire de cicatrices de Cheikh Omar Zoré	
TIBIRI Dieudonné.....	159-179
12. Naturalisme zolien et intertextualité romantique : exemple du roman Le Rêve d'Emile Zola	
Assane Faye NDIAYE.....	180-193
13. Discours intermédiaire comme principe narratif dans Nouvel an chinois de Koffi Kwahulé	
Nancy Mireille Kanon.....	194-207
14. Le narrateur enfant, porte-voix du chaos socio-politique africain dans l'écriture mabanckouenne	
Angèle Nonnourou COULIBALY Épse KEI.....	208-221
15. Fonctionnement des phatèmes d'ouverture et de clôture dans les échanges conversationnels entre élèves et entre enseignant-élèves	
Brighella Jofrène KAYA BOUSSEMBOU, Prisca Aubain MFOUTOU & Alain Fernand Raoul LOUSSAKOUMOUNOU.....	222-233
16. Chanter le tabou pour théâtraliser l'indicible en Côte d'Ivoire : dérision, subversion et engagement dans la musique ivoirienne contemporaine	
YOKORE Zibé Nestor, ADJOU MANI Kouassi Martin & GOH Tianet Yannick Emmanuel.....	234-253
17. La pérennité des forêts verdoyantes de la région du Tonkpi en Côte d'Ivoire : une sommation des génies bienfaiteurs	
Wato Pierre LIEU.....	254-265

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

18. L'Intelligence artificielle générative, levier de transformation de l'enseignement-apprentissage et de la communication à l'ENSup de Bamako	
Ousmane DRAMANE.....	266-282
19. Pour une approche culturelle de l'impact des médias sociaux sur l'intelligence économique	
GUEU Singo Provos & DJE BI Kahou Albert.....	283-299
20. Revue de l'alphabet de l'Abbey	
N'Guessan Edmond APIA.....	300-314
21. Information éditoriale et téléphonie mobile en Côte d'Ivoire : modèle de diffusion avec le « SMSlivres »	
Renaud-Guy Ahioua MOULARET.....	315-337
22. Pour une herméneutique sémiotique du rite "kpe sɔsɔ" du Sud du Togo	
Zinsou HOUNZANGBE.....	338-355

- 23. Pratique du bilinguisme en milieu scolaire tchadien :
le cas du Lycée Joseph Brahim Seid (Pala) du Mayo-Kebbi Ouest**
OUSMANE HASSANE OUSMANE, MOUYEBE OUASSANG &
ALI MOUSSA..... 356-375
- 24. Les pratiques journalistiques en Afrique face
à l'émergence de l'intelligence artificielle**
Maimouna DIA & Abdou DIAW..... 376-387

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

- 25. Augustin Kassi : odyssée d'un peintre naïf dans le monde de l'art**
Krou Eugène ASSOUMOU..... 388-401
- 26. Le conte, moyen d'éducation et d'enracinement culturel
de la jeunesse en Côte d'Ivoire**
Ahouné Aké Marx..... 402-416
- 27. Le Tangani, identité culturelle des Baoulé Ayaou de Bouaflé
à l'épreuve de la modernité**
Didier Patrick ABBÉ & Kiklan Désiré TOURÉ..... 417-430

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

- 28. Les maisons coloniales commerciales de Dimbokro :
un patrimoine négligé**
Nagnénégué KONE..... 431-440

Histoire

- 29. Les forces de sécurisation des élections présidentielles (FOSEP) au Togo :
entre heurs et heurts (1993-2020)**
Kouamé Jean Luc KOUASSIBLE & DIAKITE Brahim..... 441-458
- 30. Savoirs et savoir-faire indigènes au Khasso :
cas de la prise de culotte et de pagne**
DIANKA Balla..... 459-476
- 31. La vie socioculturelle des populations transfrontalières :
Cas des Nafana, Mo-Degha et Koulango (XIX^e-XX^e siècle)**
Mamadi Noumtché OUATTARA & Adja Doubia Angèle KOUAKOU..... 477-488
- 32. La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso,
de 1963 à 2009**
Alphonse BONI & Boubacar SAMBARE..... 489-505
- 33. Une relecture de l'ambassade britannique en pays ashanti en 1817**
Kouamé Kossonou Frédéric SECRE..... 506-522
- 34. Intervention des grandes puissances dans les crises en Afrique centrale :
entre partenariats et enjeux géopolitiques ?**
METSENA NDJAVOUA & Fodé Bangaly KEITA..... 523-533

- 35. L'évolution historique des relations économiques transsahariennes avec la partie occidentale du bassin du lac Tchad**
Aboukar ABBA TCHELLOU..... 534-546
- 36. Rituel du couronnement du pharaon Horemheb dans l'Égypte du Nouvel**
Assa Dramane TRAORE..... 547-561

Géographie

- 37. Variabilité climatique et saisons pluvieuses dans les régions du Gontougo et de l'Indenié-Djuablin (Est de la Côte d'Ivoire)**
Ali Kouabenan KOUAKOU, Kouakou Charles KONAN,
Kouadio Philippe Michael KONAN & Arsène DJAKO..... 562- 579
- 38. Pêche et changement climatique dans le delta central du Niger : cas de la commune de Djenné au Mali**
Idrissa Issa CISSE & Mahamar ATTIN 580- 593
- 39. Cartographie de l'érosion hydrique par application du modèle RUSLE à Akouai-Santai (Bingerville)**
Kobenan Etienne BINI, Kouadio Eugène KONAN,
Seydou Alassane SOW & Tiyégbo TOURE..... 594-610
- 40. Les conditions de vie des personnes déplacées dans l'ouest du Niger (Gothèye)**
DAOUDA BANA ASKANDARA &
ABDOULAYE BOUREIMA HASSANE..... 611-625
- 41. Perception des nuisances socio-environnementales des déchets d'emballages plastiques dans la ville de bouaké (Côte d'Ivoire)**
Bakary FOFANA, Angby Koffi Sidoine YAO &
Ahou Wlibly Ferdinand-Marcelle TAÏ & Bazoumana DIARRASSOUBA..... 626-641
- 42. Perception des populations sur la gestion des services sanitaires et la qualité de soins dans la commune urbaine de Koudougou (Centre-Ouest du Burkina Faso)**
Sylvain Roger BONKOUNGOU & Mathieu NAMA..... 642-657
- 43. État des lieux de la gestion des ordures ménagères au port d'Abidjan**
YRO Koulai Hervé, DJORO-DJAPI Élodie Ange Éléonore &
TOURE Noun Nadine Vanessa..... 658-670
- 44. Rôle stratégique des radios locales dans la reconstruction sociale à Toulepleu**
GAHIÉ Gnatin Mathias, KOFFI Assoumou André Luc,
Yaraba YEO KOFFI Brou Émile & LOUKOU Alain François..... 671-688
- 45. Typologie résidentielle et dynamiques socio-spatiales de l'habitat dans la commune de Port-Bouët (Abidjan, Côte d'Ivoire)**
Ohomon Bernard EVIAR & N'Dri Ernest KOUADIO..... 689-706

- 46. Dynamiques d'occupation et réorganisation des activités touristiques sur le littoral de Port-Bouët à Abidjan (Sud-Côte d'Ivoire)**
Kouassi Aimé YAO..... 707-721
- 47. Effets environnementaux des activités économiques transfrontalières à Igolo (commune d'Ifangni)**
QUENUM Comlan Irené Eustache Zokpénou, SABO Denis & DOSSOU GUEDEGBE Odile V..... 722-740
- 48. Migration planifiée et stress foncier dans le département de Bouaflé, centre-ouest ivoirien**
Ouattara Issa BOURAHIMA, Kouassi Combo MAFOU & Coulibaly SEIDOU..... 741-758
- 49. Problèmes environnementaux à Abobo-Sagbé : former à l'écocitoyenneté, une urgence éducative et sanitaire en Côte d'Ivoire**
Tintcho Assetou KONE épouse BAMBA..... 759-776
- 50. Pratiques agricoles et dégradation des terres dans le canton Bénoye (département de Ngourkosso au sud du Tchad)**
KELGUE Salomon, DJEMON Model & NODJIHOUDOU Alexis 777-793
- 51. Facteurs morpho-climatiques du risque d'inondation de la plaine alluviale sur l'axe Bakel-Matam (fleuve Sénégal)**
Gallo NIAN, Seydou Alassane Sow, Mbagnick FAYE & Mamadou NDIAYE..... 794-812
- 52. Facteurs climato-marins et dynamique côtière de Grand-Bassam de 1980 à 2023**
Abazé Henri-Joël BEDA, Yao Dieudonné KOUASSI & Kouamé Fulgence KOUAME..... 813-826
- 53. Maraîchage des femmes à Karakoro : entre opportunités économiques et fragilités structurelles**
Kouakou Camille GOLI, Tiécoura Hamed COULIBALY, Yao Mathias LOUKOU, Tchérégnimin Alidjata YEO & Koffi Simplicie YAO..... 827-843

Philosophie

- 54. Le féminisme en contexte africain : vers une égalité réelle entre l'homme et la femme ?**
Christ Guy Roland GBAKRÉ 844-858
- 55. De la culture du blâme à la culture positive de l'erreur : enjeux d'une conscience éthique d'amélioration continue en milieu médico-hospitalier**
Keumian Anicet DAGUI..... 859-875

56. La valeur sociale du darwinisme au-delà des frontières de la lutte et de la sélection	
Bourahima Ouattara N'GUETTIA.....	876-888
57. L'Afrique et le défi de développement social	
Firmin Konan YAO.....	889-901
58. L'éthique à l'épreuve des stratagèmes bioéconomiques de l'industrie biotechnologique chez Céline Lafontaine	
Attchoumounan Paulin OUATTARA.....	902-916
59. Violence par les élèves dans les écoles secondaires du Sénégal : le paradoxe de l'enseignement des valeurs morales	
Guène FAYE & Ousmane KANTE	917-934
60. Probabilisme et démocratie en Afrique : Quelle contribution ?	
Koffi Mathurin N'GUESSAN.....	935-945
61. Technosolutionnisme et environnement : enquête d'éthique des technologies vertes	
Sionfoungon Kassoum COULIBALY.....	946-958

Anthropologie et sociologie

62. Foi, pratiques religieuses et performances des étudiants du département de Sociologie de l'université de Kara (Togo)	
Nadiédjoh TCHELEGUE, Tamégnon YAOU & Yarou GUERA CHABI YORO.....	959-975
63. Protection et prise en charge de l'enfant au Mali : services et établissements étatiques et conventionnés	
Drahmane Fondo.....	976-996
64. Les élèves acteurs et victimes. Une analyse sur les expériences de consommation de drogues au Collège Catholique Monseigneur René Kouassi de Dabou	
ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon & NIAMKE Jean Louis.....	997-1018
65. Radicalisation des groupes islamiques au nord du Mali : une analyse socio-politique du phénomène	
KONE Drissa & TOUKPO Guy Oscar Sical.....	1019-1030
66. Mutations foncières et reconfiguration des rapports à la terre à Gokra (centre-ouest ivoirien)	
BRIGNON TAPE Gboua Axel-wilfried & KONE Moussa	1031-1049
67. L'accompagnement numérique des enfants par les parents : fracture ou continuité éducative ?	
GNAHORE Batty Gervais.....	1050-1064

- 68. CMU et non-recours : analyse sociologique des perceptions et pratiques des premiers étudiants bénéficiaires de Bouaké (Côte d'Ivoire)**
Amenan Ruth Marylise KOUASSI, Sandra Méledje MEL & Attia Michel AKABILE 1065-1085
- 69. Gouvernance des Dros et résilience des victimes à Bouaké**
JOSELINE SAGOUHI GNAKA, MANAN Gnamien Elie & TCHETCHE Obou Mathieu..... 1086-1102
- 70. Enjeux et défis de stabilisation des rapports sociaux dans le milieu rural ivoirien**
Roméo BIE & Ludmilla Yaa Kra Mensan Adjéi..... 1103-1118
- 71. Résilience des populations riveraines dans la gestion des ressources de l'Okpara à Tchaourou au Bénin**
Amoussoun Zacharie BADJAGOU, Abdel Aziz MOSSI & Okry Brice IDJIWA..... 1119-1137
- 72. Diversité de formes de gestion conjointe de la famille chez les couples mariés d'Air-France (Bouaké, Côte d'Ivoire)**
KONAN Yao Escar, YEBOUA Atta Kouassi Didier & KOUAKOU Konan Jérôme..... 1138-1155

Psychologie

- 73. Réseaux sociaux, organisation du travail et procrastination chez les élèves de 3e à Adjamé**
Yemou Jeanne N'TAIN..... 1156-1173
- 74. Intelligence émotionnelle, Motivation et Investissement Subjectif chez les enseignants du secondaire public de Côte d'Ivoire**
Aya Michèle Edith Koffi..... 1174-1188
- 75. Vécu psychique du trauma de la violence sexuelle chez une survivante de l'ONG Bloom**
Kouakou Alain PRAO, Ekissi Jean Armel KOFFI & Marie-Joelle Akiapo AKIAPPO..... 1189-1206
- 76. Mécanismes endogènes de santé mentale en contexte de crise sécuritaire : Cas de Kaya (Burkina Faso)**
Ali TAO, Marian BELEM, Daouda KOUMA & Rasmata NABALOU BAKYONO..... 1207-1221

Science de l'éducation

- 77. Résoudre la crise des séries scientifiques aux lycées de Toliara par le renforcement du matériel didactique**
Bastoin CHADHOULI & Marinah NANTENAIKO..... 1222-1238
- 78. Les usages de l'intelligence artificielle et leur incidence sur les performances scolaires des élèves du secondaire au Burkina Faso**
Adama TRAORE & Benjamin SIA..... 1239-1256

SECTION 4 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 79. Cadre conceptuel et théorique de la gouvernance des marchés publics :
une esquisse littéraire**
Soumaïla ONGOÏBA, Houdou Attikou DIALLO & Abdoulaye MAIGA..... **1257-1274**
- 80. Vers une meilleure accessibilité aux services de santé
grâce aux énergies renouvelables au Mali :
cas de la commune rurale de Kalaban Coro**
Ahmadou Abdourahimi DIALLO, Bokary DIALLO,
Adama DIABATÉ & Houdou Attikou DIALLO..... **1275-1288**
- 81. Contribution des institutions de microfinance
au bien-être des femmes en Guinée**
Diarra ZOUMANIGUI & Fatoumata Kenda DIA..... **1289-1305**



Le féminisme en contexte africain : vers une égalité réelle entre l'homme et la femme ?

Christ Guy Roland GBAKRÉ

Doctorant,

Département de philosophie-UFR-CS,

Université Alassane Ouattara,

Bouaké-Côte d'Ivoire,

Email : guygbakre94@gmail.com

Date de soumission : 26-08-2025

Date de publication : 30-11-2025

Résumé

Le féminisme africain milite pour l'égalité des sexes et le changement de la condition de la femme. Des efforts en la matière ont été réalisés, même si beaucoup reste à faire. Toutefois, une approche critique du féminisme africain semble indiquer que malgré son ancrage dans les sociétés, il n'a pu annihiler l'inégalité des sexes. Dès lors, le féminisme en contexte africain, peut-il établir une égalité réelle entre l'homme et la femme ? Mieux, comment le féminisme peut-il venir à bout de ces inégalités ? Mais avant, quelles en sont les causes ? Ou encore, qu'est-ce qui justifie la marginalisation de la femme africaine ? Par ailleurs, quelles actions entreprendre pour parvenir à l'égalité réelle ? Telle est la problématique au coeur de la présente réflexion qui vise au fond un triple objectif. D'abord, ce travail vise à faire un état des lieux, en indiquant les causes des inégalités entre homme et femme, et mettre ensuite en évidence les actions féministes. Enfin, il entend proposer des pistes de solutions sur la question.

Mots-clés : Égalité-Féminisme- Impératif catégorique-Reconnaissance

Feminism in the african context: towards tangible equality between men and women?

Abstract

African feminism advocates for gender equality and the transformation of women's conditions. Efforts have been made in this regard, though much remain to be done however, a critical examination of african feminism suggests that, despite its roots in these societies, it has not been able to eradicate gender inequality. Thus, can feminism in the african context establish true equality between men and women ? More importantly, how can african feminism overcome these inequalities ? But first, what are their root causes ? Or rather, what explains the marginalization of african women ? Furthermore, what actions must be taken to achieve genuine equality This is the central issue of the present reflection, which ultimately pursues a threefold objective. First, this work aims to provide an overview by identifying the causes of gender inequality and then highlighting feminist initiatives. Finally, it seeks to propose potential solutions to the issue.

Keywords: Equality-Feminism-Moral imperative-Recognition

Introduction

La question de l'émancipation liée aux droits de la femme est l'un des sujets majeurs qui alimente les débats publics du XXI^e siècle, rompant ainsi avec la conception traditionnelle de la femme. Depuis l'antiquité grecque, aucun intérêt n'avait été accordé au genre féminin, car perçu comme un être inférieur. Partout dans le monde, des associations féminines reconnues comme mouvements féministes luttent pour le respect des droits de la femme et l'égalité des sexes. Les résultats à cet effet sont palpables. Car, on assiste à une amélioration de la condition du genre féminin, avec la mise en place des lois dont le but est d'annihiler les inégalités entre hommes et femmes. Ces raisons semblent justifier la naissance du féminisme sur le continent africain.

Défini comme « un mouvement politique, intellectuel, social et international pour confronter la subordination des femmes » (C. Armand, 2012 : 153), le féminisme en Afrique vise à promouvoir une égalité réelle entre les sexes. Cependant, des années après son implémentation dans les sociétés africaines, ce mouvement semble ne pas être venu à bout des inégalités. Dans les États africains, malheureusement le rapport de l'homme à celui de la femme est encore hégémonique. Malgré le vote des lois en faveur de l'égalité hommes-femmes, on se rend compte que la question de la marginalisation du genre féminin persiste toujours. Cela s'explique certainement par un ancrage dans l'ordre du mental des stéréotypes et des préjugés.

Cette réalité aussi paradoxale soit-elle, nourrit notre désir de faire du féminisme une étude scientifique dont l'articulation nous permettra de comprendre les différentes facettes du concept. Un tel travail ne peut que se réaliser qu'à travers la problématique suivante : le féminisme en contexte africain peut-il établir une égalité réelle entre l'homme et la femme ? Mieux, comment le féminisme africain peut-il venir à bout des inégalités hommes-femmes ? Mais avant, quelles sont les causes des inégalités en Afrique ? Ou encore, quelles sont les raisons qui poussent certains hommes à considérer la femme comme un être inférieur ? Par ailleurs, quelles sont les actions entreprises en vue d'annihiler ces inégalités ?

Il est évident que l'analyse de cette problématique fait ressortir un objectif général qui consiste à réfléchir de manière scientifique sur la condition de la femme en contexte africain. Sur le plan méthodologique, nous ferons usage de la méthode critique pour analyser de manière efficiente le féminisme en contexte africain. Cette approche nous donnera en effet, de mener une étude dont les articulations se feront en trois parties. La première aura pour mission de passer en examen les causes des inégalités entre hommes et femmes. La seconde partie, pour ce qui la

concerne, aura pour tâche d'interroger en direction des actions féministes. Enfin, la troisième partie sera le lieu des conditions de réalisation de l'égalité entre homme et femme.

1. État des lieux des inégalités hommes-femmes

Les inégalités qui existent réellement entre l'homme et la femme sont multiples, notamment, économiques, professionnelles, culturelles, etc., alimentées par des stéréotypes ou des préjugés. Il s'agira à cet effet dans cette partie, de mettre en évidence ces inégalités et dont l'analyse nous permettra de comprendre tout le sens du féminisme en contexte africain.

1.1. Les pesanteurs culturelles et traditionnelles

La femme, dans les sociétés traditionnelles africaines se heurte à des inégalités qui sont de nature à mettre en péril son épanouissement. Les pesanteurs culturelles, traditionnelles et les habitudes de pensées sont de véritables obstacles pour la réalisation de la femme. Ainsi, les traditions culturelles font de la femme un être totalement dépendant de l'homme. Celle-ci joue donc un rôle secondaire au sein de la société. En effet, dans les sociétés africaines, la femme a toujours été sous la domination effective de l'homme. Elle est totalement soumise et dépendante de l'homme. Il incombe à ce dernier de subvenir à tous les besoins de la femme. Un tel fonctionnement des sociétés en Afrique subsaharienne ne nous surprend guère, étant donné que « l'histoire nous a montré que les hommes ont toujours détenu tous les pouvoirs concrets ; depuis les premiers temps du patriarcat, ils ont jugé utile de maintenir la femme dans un état de dépendance ; leurs codes établis contre elle ; et c'est ainsi qu'elle a été concrètement constituée comme l'Autre » (S. De Beauvoir, 1978 : 187). De ces propos, il ressort que les pesanteurs culturelles et traditionnelles ont un enracinement idéologique. Cette idéologie « postule une subordination des femmes allant souvent de pair avec l'exclusion de la sphère publique et en particulier de la sphère politique, réservée aux hommes » (A. J. Kafui, 1997 : 62-63).

Les sociétés traditionnelles africaines sont marquées par le patriarcat. Car, dans ces sociétés, l'homme est perçu comme un être supérieur ou suprême qui étend son hégémonie sur l'ensemble de la cellule familiale, en pourvoyant au besoin matériel et financier de celle-ci. Telle que hiérarchisée, la société africaine est source d'inégalités où les hommes dominent les femmes. Cette perception péjorative de la femme se répercute dans les espaces de rassemblement et de décision, où elle n'a pas le droit de présence. Justifiant ces propos, Fié Doh souligne :

C'est sur ce fond de patriarchie que se justifie la suprématie et la domination des hommes sur les femmes. L'homme en tant que détenteur du pouvoir de domination est celui qui décide de la vie de l'ensemble. Cette manière de penser se traduit dans nos sociétés dites modernes par l'emprise des hommes

sur la vie politique et la chose publique, et ce, avec l'exclusion des femmes.
(F. Doh, 2008 : 3).

Il apparaît clairement ici indiqué, que les pesanteurs culturelles favorisent et accentuent les inégalités entre les femmes et les hommes. Elles n'ont donc pas droit de décision dans les affaires qui touchent la vie et l'organisation de la société; car considérées comme des êtres inférieurs dont le rôle se résume à entretenir la cellule familiale.

Dans les sociétés traditionnelles et celles dites modernes, ils existent encore des stéréotypes qui accentuent les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces stéréotypes sont des modes de pensées ou de préjugés selon lesquelles la femme doit être exemptée de certaines activités. Ce mode de pensée en contexte traditionnel, limitait le sexe féminin à la réalisation exclusive des tâches ménagères, sous prétexte que cette dernière jouit d'une faiblesse physique et intellectuelle. C'est pourquoi, selon Butler (2005 : 74), « dans la société traditionnelle africaine, on sait quels sont les travaux spécifiquement féminins et ceux qui reviennent exclusivement à l'être masculin. Mais avec l'évolution de la société et les exigences de la vie moderne, cette répartition n'est plus figée et les rôles peuvent être interchangeables ». Il y a certes des avancées remarquables, cependant des stéréotypes demeurent encore, même dans certains milieux dits modernes.

Pour certains hommes, la femme doit être exclue de certaines activités professionnelles et politiques. La preuve en est que « la plupart des femmes qui se présentent aux élections, aussi bien au niveau parlementaire que municipal, sont souvent considérées comme immorales. Cela est dû probablement au fait que de telles femmes sont parvenues à résister à la domination aussi bien que l'hégémonie afin d'accéder (à la politique) comme un discours dominant » (J. Ndambuki, 2006 : 20). Les stéréotypes sont donc source d'inégalités. Car, ils enferment les individus dans des rôles prédéterminés et justifient les discriminations notamment celles des femmes; perçues comme n'étant pas suffisamment intelligentes pour réaliser certaines activités professionnelles ou occuper certains postes politiques. Dans cette logique J. Désirée-Marchand fait remarquer que certaines mentalités ne sont pas en faveur du progrès du genre féminin. Il écrit à cet effet : « Les penseurs influents, comme Proudhon, Auguste Comte ou Jules Michelet, ne dissimulent pas leur opposition à la participation des femmes à la vie publique et à leur intégration sur le marché du travail. Dans les usines, les ouvriers déclenchent souvent une grève quand l'une d'elles est embauchée » (J. Désirée-Marchand, 2016 : 37).

Les pesanteurs culturelles et traditionnelles conduisent à l'inégalité entre hommes et femmes, notamment à l'accès inégal aux ressources et aux droits. En effet, les femmes sont privées

d'héritage et de propriété dans les sociétés traditionnelles. L'argument des lois coutumières et religieuses est brandi pour priver la femme du droit à l'héritage. À cet effet, A. Honneth (2007 : 144) souligne :

Le droit intègre de nouveaux contenus matériels, qui tiennent de plus en plus compte de l'inégalité des chances qu'ont les différents individus de jouir effectivement des libertés socialement garanties ; (...) en revanche, la relation juridique est universalisée de telle manière qu'un nombre croissant de groupes jusque-là exclus et défavorisés se voient reconnus les mêmes droits que les autres membres de la société.

Pour Honneth, il ne peut avoir de discrimination dans l'application du droit et dans l'application du droit successoral. Les pesanteurs culturelles et traditionnelles sont donc les causes profondes des inégalités entre les femmes et les hommes. Outre les pesanteurs culturelles, notons aussi que les violences conduisent aussi aux inégalités entre le sexe féminin et masculin.

1.2. La violence à l'égard de la femme

La violence est un phénomène de société. Elle touche tous les individus et toutes les catégories sociales, notamment les femmes qui sont plus victimes contrairement aux autres catégories sociales. Dans certaines sociétés africaines, on assiste à une normalisation des violences à l'égard des femmes, qui conduit inéluctablement à la banalisation de la discrimination. Pour preuve, S. Brownmiller (1976 : 23) écrit : « pour l'homme, pénétrer par la violence le corps de la femme, malgré les protestations et les résistances physiques de celle-ci, devient le moyen de la conquête victorieuse de l'homme sur l'être féminin, l'ultime épreuve de force, le triomphe de virilité ». Ensuite, F. Héritier (2002 : 137) mentionne, « autant la violence féminine est une transgression, autant la violence masculine est légitime, une affaire entre hommes ». Ces propos montrent que la violence à l'égard des femmes, dans certaines sociétés en Afrique au Sud du Sahara, fait partir des normes sociétales. Ce qui renforce l'idée selon laquelle, les femmes doivent l'accepter comme normes sociales. Cette banalisation de la violence sexuelle conduit nécessairement à un climat où la peur, l'angoisse, le désespoir, la sécurité et le respect des droits sont relégués au second plan, consolidant du coup les inégalités.

La question de la violence et même de la violence sexuelle trouve son ancrage dans la conception selon laquelle le corps de la femme est à la disposition de l'homme. L'homme peut en disposer à satiété et à volonté. Cela se justifie d'autant plus que traditionnellement, la femme se voit imposer un conjoint choisi par la cellule familiale. Celle-ci est dès lors contrainte d'obéir à sa famille et surtout de l'honorer en acceptant la satisfaction des pulsions sexuelles du conjoint ou du mari. « Car lorsque la femme n'obéit pas au désir de l'homme, elle est une menace pour celui-ci » (J. Néron, 1995 : 277). De tout temps, dans les sociétés traditionnelles africaines, la

sexualité des femmes n'a existé que pour et par l'homme. Autrement dit, « la sexualité des femmes, lorsqu'il en est question dans l'histoire de la sexualité, n'est toutefois jamais présentée en dehors des règles du mariage » (J. Néron, 1995 : 277). Ce qui revient à dire que c'est seul dans le mariage que la femme peut trouver satisfaction de ses désirs sexuels. Contrairement à l'homme qui peut se permettre de multiplier les partenaires sexuels. À cet effet, M. Foucault (1994 : 163) écrit :

Dans l'ordre moral, on comprend que n'ait pas existé pour les Grecs cette catégorie de la « fidélité réciproque » qui allait introduire plus tard dans la vie de mariage une sorte de « droit sexuel » à valeur morale, à effet juridique et à composante religieuse. Le principe d'un double monopole sexuel, faisant des deux époux des partenaires exclusifs, n'est pas requis dans la relation matrimoniale. Car si la femme appartient bien au mari, le mari n'appartient qu'à lui-même.

Ces propos mettent clairement en évidence une dissymétrie de la fidélité conjugale et démontrent l'état de ségrégation dans lequel sont maintenues les femmes. On pourrait ainsi dire que telles sont les conséquences du mariage contracté sans le consentement de la femme. La violence peut donc être un moyen pour soumettre cette dernière.

À cette dimension physique de la violence, s'ajoute la dimension psychologique qui est un acte d'harcèlement et d'humiliation pour maintenir la femme dans un état d'infériorité. Cette violence sape la confiance en soi. À cela, l'on peut également ajouter la violence économique, qui empêche la femme d'accéder à l'autonomie financière. Il s'agit à ce sujet du sabotage professionnel ou du contrôle des ressources financières par un conjoint. Sans revenu qui lui est propre, la femme aura donc du mal à fuir un milieu de violence. Dans cette perspective, tout geste ou toute décision qui cherche à maintenir, ou qui a pour effet de maintenir la femme dans un état de subordination et de contrôle, constitue de la violence. Ces différentes facettes de la violence conduisent aux inégalités entre hommes et femmes, étant donné que le sexe féminin est vulnérable et plus exposé à la violence. Les violences basées sur le genre ont des répercussions sur la santé physique et mentale, dans la mesure où celles-ci entraînent des stress post-traumatiques, la dépression, l'anxiété et souvent même la mort. C'est pourquoi, dans la plupart des États africains, on assiste chaque année à des cas de violences, d'où tout le sens des luttes menées par les groupements des femmes, des féministes et les ministères en charge de protection de la femme et de l'enfant.

2. De la nécessité des actions féministes comme rejet des inégalités

Les actions des féministes en Afrique s'inscrivent dans une perspective de valorisation de la femme et de son émancipation. La réalisation d'un tel objectif passe par le rejet des inégalités entre hommes et femmes. Des actions concrètes seront donc menées dans plusieurs domaines

en vue de parvenir à l'égalité des sexes. Les féministes lutteront à cet effet pour l'amélioration de leurs droits, « et de la promotion de l'égalité entre les sexes au niveau de l'éducation » (O. Y. Doubogan, 2021 : 38).

2.1. Des actions concrètes du féminisme

Avant tout propos, nous tenons à souligner que les actions menées sur le terrain sont réalisées soit, par les mouvements des femmes ou par les mouvements féministes. À cet effet, D. Lamoureux (1992 : 3) écrit :

Il importe de préciser les notions de mouvement des femmes et de féminisme, afin de mieux cerner notre objet. Par mouvement des femmes, on entend toutes les pratiques et les organisations qui permettent aux femmes de participer à l'action politique organisée. Quant au féminisme, il s'agit d'une pensée politique se caractérisant par la reconnaissance de l'identité individuelle des femmes et la revendication d'un statut social, politique et juridique non discriminatoire pour elles.

Ces précisions étant faites, il est dès lors nécessaire de mettre en évidence les actions contributives de ces différents mouvements de femmes qui ont considérablement impactés les sociétés africaines. En effet, le genre féminin dans le domaine de l'éducation travaille pour une mise en œuvre des mécanismes, des structures, des conventions et des stratégies dont le but est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. « Pour lutter contre les inégalités entre les sexes dans la perspective d'une éducation inclusive, de nombreuses organisations nationales et internationales mènent des actions sur le terrain afin d'amener les communautés locales à repenser leurs perceptions sociales relatives à la femme » (O. Y. Doubogan, 2021 : 36). L'éducation étant un levier d'émancipation et de développement, les mouvements féministes, en Côte d'Ivoire, travaillent en synergie avec le ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et le ministère de la protection de la femme et de l'enfant pour la scolarisation de la jeune fille.

L'éducation est un puissant outil de socialisation, de transformation des structures sociales et de l'individu. C'est pourquoi, Rousseau (1969 : 3) relève dans *Émile ou de l'éducation*, qu'« on façonne les plantes par la culture et les hommes par l'éducation ». Éduquer la femme, C'est lui permettre d'accéder à l'autonomie rationnelle, en développant sa raison critique. En effet, par l'éducation, on peut parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, étant donné qu'elle est un outil pour la femme africaine de sortir de la minorité intellectuelle et de l'obscurantisme. À cet effet, S. de Beauvoir a pu écrire : « on ne naît pas femme, on le devient » (S. De Beauvoir, 1978 : 285). L'instruction de la femme favorise son émancipation en participant au débat public. Les débats philosophiques et politiques, auxquels les femmes africaines participent, constituent

pour ces dernières un cadre de contestation de l'exclusion sociale. En d'autres termes, l'égalité cognitive devient ainsi le fonctionnement de l'égalité sociale.

Les féministes africaines prônent l'éducation de la femme dans la mesure où l'éducation professionnelle et financière du genre brise la dépendance matérielle qui perpétue les inégalités. La maîtrise du savoir économique est source d'indépendance et d'épanouissement, tant de la femme que de l'ensemble de la société. On comprend pourquoi Y. O. Doubogan (2021 : 37) affirme :

Dans les discours populaires, on entend fréquemment dire qu'une femme qui réussit dans la vie est toujours plus utile à sa famille qu'un homme. Quelque part, il est donc évident que la société est consciente de l'importance de soutenir l'éducation, voire l'émergence des femmes, même si de nombreux tabous et obstacles d'ordre culturel freinent cet élan.

Pour les féministes, l'éducation de la jeune fille et de la femme en général est la condition de l'égalité des sexes. Car, elle permet de sortir de l'obscurantisme pour parvenir à la connaissance. Elle est donc un moyen d'accession à la souveraineté féminine. La déconstruction des stéréotypes et des préjugés par la pensée critique ne peut être effective que par l'éducation. Fortement ancrés dans les habitudes et les systèmes de pensées, les stéréotypes constituent un obstacle à l'égalité des sexes. F. Sow (2012 : 158) affirme que « les idées stagnent longtemps dans les consciences. Puis à un moment, un couvercle saute et des sujets qui étaient sensibles sont discutés ». Ce qui sous-entend que la transformation des préjugés et des mentalités en ce qui concerne la perception que la société se fait de la femme, ne peut être abrogée que par l'éducation, notamment une éducation qui se veut critique.

Aussi, faut-il ajouter que les mouvements féministes luttent également pour l'autonomisation des femmes au plan économique. Par leurs actions, elles incitent les femmes à se regrouper en coopératives agricoles. Dans cette logique le mouvement Women in Africa exhorte et encourage les femmes à l'entrepreneuriat à travers des programmes de financement. Ces actions montrent pertinemment que l'égalité entre l'homme et la femme passe inéluctablement par l'autonomisation du genre féminin. C'est pourquoi dans leur plan d'action, les féministes militent pour l'accès au marché du travail et pour l'équité salariale. Les efforts féministes dans le domaine du travail se situent donc à trois niveaux, à savoir « élargir l'éventail des emplois ouverts aux femmes » (D. Lamoureux, 1992 : 3), la lutte pour l'égalité salariale et « la mise en place d'infrastructures qui permettent de concilier travail et maternité » (D. Lamoureux, 1992 : 3). Ces exemples nous permettent de savoir que les mouvements féministes ont véritablement

permis de tendre vers une égalité réelle entre le sexe féminin et masculin. Cependant, c'est surtout sur le plan juridique que les actions féministes ont été plus efficaces.

2.2. La reconnaissance juridique, condition d'émancipation de la femme

La femme a toujours joué un rôle déterminant dans le devenir historique des sociétés africaines. Que ce soit au plan politique et social, les exemples à cet effet sont multiples et édifiant. On se souvient des combattantes et guerrières Amazones du Dahomey au Bénin, qui ont combattu les Français en 1892 ; et Aline Sitoe Diatta au Sénégal, qui en 1943 mène une révolte contre la colonisation en Casamance. Il y a également l'exemple d'Ellen Johnson Sirleaf au Libéria, qui fut la première femme élue présidente en Afrique, également prix Nobel de la paix 2011, pour ne citer que ces exemples. Les actions de ces femmes mettent en évidence leur participation dans les prises de décisions. « Le succès de ces manifestations des femmes dans le domaine politique montre que même si elles n'assument pas des responsabilités au même titre que les hommes, elles ont une capacité à prendre la mesure des enjeux politiques et à identifier des actions adéquates souvent conduites avec courage et détermination » (A. J. Kafui, 1997 : 68).

Malgré toutes ces actions menées par les femmes en général, et des avancées remarquables pour la reconnaissance de leurs droits, il faut souligner qu'il existe encore au XXI^e siècle des obstacles à l'application des droits de la femme. En effet, la reconnaissance juridique des femmes, implique nécessairement leur participation aux prises de décisions. Dans cette logique Kafui (1997 : 65) martèle :

La participation des femmes aux prises de décisions politiques est à l'évidence un des enjeux prioritaires de la lutte pour plus d'égalité, perçue aujourd'hui comme une exigence du développement. Cette attention particulière montre une volonté de pallier la faible contribution des femmes à la gestion des affaires de la cité, ressentie, à juste titre, comme une injustice.

La réparation de cette injustice, comme le souligne Kafui est la condition d'émancipation et d'épanouissement de la femme. Elle témoigne à juste titre du respect du droit et de la reconnaissance de la compétence de chaque individu, voire de l'égalité entre les différents sexes. La revendication des droits des femmes est porteuse d'une revendication identitaire et même culturelle, due surtout à une « invisibilité sociale ». (A. Honneth, 2006 : 29). L'exigence de reconnaissance juridique dans cette logique, s'impose et suppose la prise en compte de toutes les particularités subjectives. Le respect du droit de toutes les identités dans l'espace public contribue à l'édification de l'égalité. Il est dès lors, indispensable de mettre en avant une politique de la reconnaissance identitaire de la femme axée sur la promotion de la différence.

L'égalité juridique est la condition de la représentativité des femmes dans les instances de décisions. En effet, la participation de la femme dans le vote des lois et aux activités politiques témoigne de ce que celle-ci peut, au même titre que les hommes contribuer au développement de la société. Nombreux sont les États en Afrique au Sud du Sahara qui à cet effet, équilibrent les forces sociales en intégrant les femmes dans les postes de haute responsabilité. J. P. Daloz (1991 : 126) a donc raison lorsqu'il souligne :

Longtemps fort dominées, pour ne pas dire complètement inexistantes, sur les scènes politiques du pays, les Nigériennes se mettent non seulement aujourd'hui à briguer d'importantes positions de pouvoir, mais à remporter d'indéniables succès qui attirent l'attention. Ces dernières années, et plus manifestement que jamais en 1990, nombre d'entre elles ont obtenu, tantôt par voie d'élection, tantôt par nomination, de très hauts postes de responsabilité (...) sur lesquels s'exerçait jusqu'ici un monopole masculin quasiment absolu.

Ces exemples montrent que des efforts remarquables sont faits en matière de la reconnaissance juridique des femmes en Afrique. Les lois égalitaires améliorent profondément la gouvernance et l'émancipation des femmes. Aussi, l'autonomisation juridique de la femme africaine contribue-t-elle à son épanouissement économique, à l'accès à l'emploi et au crédit, raison pour laquelle N. Fraser (2005 : 27-28) rappelle à juste titre que, « le handicap économique des femmes restreint leurs possibilités de faire entendre leur voix, ce qui entrave l'égalité participation à la fabrication de la culture, dans la sphère publique et dans la vie quotidienne. Il en résulte un cercle vicieux de subordination économique et culturelle ». La considération des droits des femmes en tant qu'être égal, partageant ou ayant les mêmes capacités morales et intellectuelles permet de faire de celle-ci un être productif, capable d'impacter positivement la société.

La reconnaissance juridique est source d'égalité et d'émancipation effective pour la femme africaine, parce qu'elle permet au mieux de lutter contre toutes formes de violences basées sur le genre, en occurrence les mariages forcés, le viol, les mutilations génitales féminines, les violences conjugales, etc. Car, avec la dimension contraignante dont recèle le droit, il est désormais imposé d'agir moralement à l'égard de la femme. Le droit assure donc la sécurité et l'épanouissement des individus en général et des femmes en particulier, d'où l'importance accordée à la reconnaissance juridique du genre féminin en Afrique au Sud du Sahara. Il faut tout de même souligner qu'en dépit des actions réalisées, des efforts remarquables restent à faire, pour parvenir à une égalité réelle entre homme et femme.

3. Les conditions de réalisation de l'égalité entre homme et femme

L'égalité entre l'homme et la femme est le projet que les féministes appellent de tous leurs vœux. La réalisation de cet objectif semble être une évidence, car des avancées remarquables en la matière sont palpables avec la prise de décisions politiques pour améliorer la condition de la femme.

3.1. Le renforcement de la politique publique pour l'égalité des sexes

Nombreuses sont les actions posées par les pouvoirs publics dans le but réduire considérablement l'écart d'inégalités entre hommes et femmes. Malgré cela, les inégalités persistent encore, raison pour laquelle il faut renforcer la politique des pouvoirs publics. En effet, ce renforcement passe dans un premier temps par la volonté politique. Pour preuve, le gouvernement rwandais a résolu de faire de la politique de l'égalité des sexes, un levier de gouvernance, avec un quota parlementaire composé de 61% des femmes. Dans cette logique J. Mutamba (2005 : 60) écrit :

La question de l'égalité dans notre société a besoin d'être évaluée de façon claire et critique pour qu'on puisse établir des stratégies concrètes pour pouvoir dresser le plan de développement futur dans lequel l'homme et la femme sont de vrais partenaires et bénéficiaires. Pour moi, le genre est une question de bonne gouvernance, d'une bonne gestion économique et de respect des droits humains.

Cette action est de nature à établir l'égalité des sexes en donnant la possibilité aux femmes, de proposer et de voter, au sein du parlement des lois pour l'amélioration de leurs conditions sociales. Les autorités rwandaises ont compris que les femmes peuvent efficacement participer au développement du pays. Les États en Afrique au Sud du Sahara, devraient donc renforcer l'égalité hommes-femmes par les politiques publiques, notamment avec des actions concrètes.

Le renforcement de la politique publique pour l'égalité des sexes passe aussi par la mise en place de programmes correctifs dont le but est la prise de mesures ciblées, temporaires pour venir à bout des dysfonctionnements spécifiques. En le faisant, les pouvoirs publics résolvent les problèmes des inégalités politiques et économiques persistantes. C'est à raison que J. Mutamba (2005 : 60) martèle ce qui suit :

Le passage brutal à l'économie monétaire, à l'éducation formelle et à la technologie moderne a joué un rôle clé dans la restructuration des relations entre les sexes au désavantage de la femme. Ces déséquilibres constituent non seulement un obstacle au développement du pays mais également une forme d'injustice sociale. Il est impératif que nos législateurs, nos décideurs et ceux chargés de mettre en œuvre la politique du pays aient un objectif et une analyse correcte de la question du genre pour pouvoir élaborer des politiques et des programmes correctifs.



Les États africains, au-delà des programmes correctifs, doivent aussi établir des réformes structurelles profondes, en vue d'une transformation durable des systèmes judiciaires, politiques et économiques. Cela passe par l'abrogation des lois discriminatoires. Parvenir à l'égalité du genre relève dans cette logique de la volonté politique, c'est-à-dire la volonté manifeste du politique à prendre des mesures ou des décisions fermes pour annihiler toutes inégalités de sexes ; d'où tout le sens de la lutte des mouvements féministes qui relèvent d'un impératif catégorique.

3.2. L'impératif catégorique, base éthique de la parité hommes-femmes

L'impératif catégorique nous recommande et ordonne de traiter l'autre, c'est-à-dire la femme comme un être qui nous est semblable, qui a aussi des besoins spécifiques de même que l'homme. Parvenir à l'égalité des sexes, suppose de traiter l'autre comme un être raisonnable, et de ne pas le percevoir comme un moyen mais comme une fin. De là, découle tout le sens des propos de Kant (1985 : 53) : « agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse en même temps toujours vouloir comme principes d'une législation universelle ». De ces idées de Kant, on peut en déduire la thèse selon laquelle, il faut avoir un comportement raisonnable à l'égard de la femme. Il ne faut pas l'instrumentaliser en la réduisant à un rôle reproductif, ou à un objet de satisfaction sexuelle. Nous nous devons de déconstruire les stéréotypes, les préjugés et les habitudes qui conçoivent le sexe féminin comme étant un sexe faible qui doit se soumettre à l'homme. La supériorité de l'un sur l'autre ne peut exister. L'homme et la femme étant différents, chacun joue au sein de la société, un rôle qui contribue au développement de celle-ci. Rousseau (1969 : 466) l'avait bien compris quand il rappelait ces phrases : « dans l'union des sexes chacun concourt également à l'objet commun, mais non de la même manière. (...). L'un doit être actif et fort, l'autre passif et faible : il faut nécessairement que l'un veuille et puisse, il suffit que l'autre résiste peu ». La saisie de la femme comme un être complémentaire à l'homme, est la pensée qui apparaît en ligne de mire dans cette thèse rousseauiste.

L'impératif catégorique kantien invite à considérer la femme africaine comme une partenaire. Les femmes au même titre que les hommes peuvent contribuer de manière efficace au développement de l'Afrique. L'histoire de l'Afrique met en évidence des exemples où les femmes ont influencé de par leurs actions les sociétés africaines. Le féminisme en contexte africain a donc pour rôle de déconstruire les stéréotypes à l'égard de la femme. Le regard et les rapports des hommes à l'égard de la femme doivent être reconsidérés. La déconstruction des préjugés permettra ainsi de parvenir à une société égalitaire, où le genre féminin s'émancipe relativement aux dispositions prises à cet effet.



L'impératif catégorique exige l'application des principes d'égalité et de dignité pour la femme africaine. Dans cette logique, participer à l'autonomie et à l'émancipation du genre féminin relève d'un devoir moral. Un féminisme en contexte africain, au sens kantien exige l'émancipation de la femme comme principe éthique. De cette analyse, il en découle que l'impératif catégorique nous offre un cadre de déconstruction des préjugés, en défendant l'égalité des sexes en Afrique.

Conclusion

La question des droits de la femme est aujourd'hui au cœur des débats dans les sociétés africaines. Emprunté des États démocratiquement avancés tels que les États Unis et la France, le féminisme africain continue de jouer un rôle important dans la réalisation de la femme. Les mouvements féministes, par leurs actions renversent désormais certaines normes des sociétés africaines, en vue de parvenir à l'égalité de l'homme et de la femme. Cependant, le féminisme africain a cru qu'il pouvait venir à bout des inégalités qui demeurent entre les différents sexes, en influençant par ses revendications, l'action politique. Le vote des lois à l'égard de la femme africaine, n'a toutefois pas annihilé les inégalités persistantes. Nonobstant ces principes juridiques,

l'accès au marché du travail est encore très difficile pour les femmes. À elles, trop souvent, les emplois précaires et mal payés. À elles de faire les frais de la difficile conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, au prix de l'épuisement général. À elles, les ghettos d'emploi dévalorisés. À elles, enfin, le harcèlement sexuel, forme moderne de la torture. (...). Quant à la violence, n'en parlons pas ! Chaque jour des femmes sont battues. Régulièrement des femmes sont tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. L'amour à mort ? Le viol n'a pas disparu de nos sociétés pourtant si policées (D. Lamoureux, 1992 : 12).

Malheureusement, les conclusions de cette réflexion nous donnent de voir que malgré les actions remarquables qui ont été posées pour la réhabilitation de la femme africaine, les inégalités n'ont pas disparu. Beaucoup reste encore à faire. Le féminisme en Afrique se heurte à des pesanteurs culturelles et à des stéréotypes fortement ancrés dans les habitudes. La déconstruction de ces préjugés est donc un préalable à l'égalité de l'homme et de la femme.

Références bibliographiques

BUTLER Judith, 2005, *Trouble dans le genre, le féminisme et la subversion de l'identité*, traduction de Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 196 p.

BROWNMILLER Susan, 1976, *Le viol*, trad. Anne Villelaur, Montréal, Éditions Stock, 568 p.

COLIN Armand, 2012, « Mouvements féministes en Afrique » in *Revue Tiers Monde*, /1 (n°209), p. 145-160.

DALLOZ Jean-Pascal, 1991, « L'émergence des femmes politiques au Nigeria » in *Revue Politique Africaine*, n° 42, premier semestre, Paris, Karthala, p. 126-131.

De BEAUVOIR Simone, 1978, *Le deuxième sexe*, Tome 1, Paris, Gallimard, 318 p.

DÉSIRÉ-MARCHAND Joëlle, 2016, *Alexandra David-Neel, passeur pour notre temps*, Paris, Le Passeur, 271 p.

DOUBOGAN Onibon Yvette, 2021, « Les mouvements féministes et les savoirs locaux endogènes en matière d'éducation au Bénin : une relation d'altérité pour une décolonisation du féminisme africain », *Recherches féministes*, 34(2), <https://doi.org/10.7202/1092229ar>, p. 33-50, consulté le 07 Aout 2025.

FRASER Nancy, 2011, *Qu'est-ce que la justice ? reconnaissance et redistribution*, trad. Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte, 182 p.

FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 902 p.

FIE Doh Ludovic, 2008, « Genre et Intégration : vers une reconnaissance de la femme africaine » in *Baobab*, Numéro 3, second semestre, p.1-17.

HONNETH Axel, 2007, *La lutte pour la reconnaissance*, traduit de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Cerf, 227 p.

HONNETH Axel, 2006, *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Trad. Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, Paris, La Découverte, 354 p.

HÉRITIER Françoise, 2002, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 336 p.

KAFUI Adjamagbo-Johnson, 1997, « La politique est aussi l'affaire des femmes » in *Revue Politique Africaine*, n° 65, p. 62-63.

KANT Emmanuel, 1985, *Critique de la raison pratique*, trad. Luc Ferry et Heinz Wismann, Paris, Gallimard, 256 p.



LAMOUREUX Diane, 1992, « Chapitre 25. Nos luttes ont changé nos vies. L'impact du mouvement féministe », *Le Québec en jeu*, Presses de l'Université de Montréal, <https://doi.org/10.4000/books.pum>. 15293, p. 693-711, consulté le 07 Aout 2025.

MUTAMBA Jeanne, 2005, *Le rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de consolidation de la paix au Rwanda, dix ans après le génocide 1994-2004*, Kigali, CNRU, 278 p.

NÉRON Josée, 1995. « Foucault, l'histoire de la sexualité et la condition des femmes dans l'Antiquité », *Les Cahiers de droit*, 36 (1), p. 245-291.

NDAMBUKI Jacinta, 2006, « Mettre en relief l'action des femmes dans le processus de démocratisation en Afrique », *CODESRIA*, Bulletin, N°1&2, p.70-88.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1969, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Gallimard, 704 p.

SOW Fatou, 2012, « Mouvements féministes en Afrique », *Revue Tiers Monde*, 1(n°20), p. 145-160.